

COMPTE-RENDU

Session de travail de la ville de Belle-Baie

TENUE: 04/06/2024 à 18 h 30

Présence :

Présents / présentes:

D. Guitard, maire

J.-G. Grant, maire suppléant

R. Arseneau, conseiller

A. Bard-Lavigne, conseillère

C. Doucet, conseiller

G. Frenette, conseiller

M. Larivière, conseillère

J. Olivier, conseiller

P. Fongémie, directeur général

W. St-Laurent, greffière municipale

D. Boudreau, greffière adjointe

M. Courtin, directrice des services administratifs et initiatives corporatives

M.-A. Godin, directeur des services aux citoyens

Béatrice Seymour, conseillère stratégique en communication numérique

R. Peñarroya, analyste technique sénior

Absents / absentes

O. Dilhac, conseiller

A. Noël, conseillère

1. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclaré

2. CONSTATATION DU QUORUM

La greffière municipale constate le quorum.

3. RECONNAISSANCE DES ÉTUDIANTS

Le directeur général discute de la possibilité de clôturer la saison estivale à l'occasion d'un repas barbecue servi par le conseil pour les employés, mais surtout pour remercier les étudiants qui quitteront leurs postes afin de poursuivre leurs études postsecondaires.

L'évènement rassembleur se tiendrait à la fin août.

Les membres du conseil sont d'accord et la date de l'activité leur sera véhiculée dans un avenir rapproché.

4. MODIFICATIONS PROPOSÉES À L'HORAIRE DES RÉUNIONS DU CONSEIL

Afin de permettre aux employés de poser leurs vacances, le directeur général suggère d'annuler les sessions d'informations prévues le 23 juillet et 27 août.

Le conseil est d'accord avec la proposition du directeur général.

Les sessions de travail prévues les 2 juillet et 6 août demeurent inchangées. Il en est de même pour les réunions ordinaires prévues les 16 juillet et 20 août.

Le directeur général rappelle au conseil l'importance de signifier leur absence à une réunion quelconque afin d'en assurer le quorum.

Aussi, la parade du Festival des Rameurs de Petit-Rocher se tiendra le dimanche 14 juillet et le comité organisateur demande qui compte y participer afin qu'il puisse préparer la flotte. Monsieur le Maire confirme sa participation à l'évènement et invite les membres du conseil à se joindre à lui.

Le conseiller Frenette indique qu'il serait bien de voir participer les camions d'incendie de chaque secteur. On en fera la suggestion à la présidente du comité organisateur.

5. DEMANDE D'UNE CITOYENNE (cœur blanc)

La municipalité a reçu une demande d'une citoyenne afin d'obtenir la permission d'aménager de la pierre blanche pour former un cœur sur deux propriétés municipales de Belle-Baie. Soit au Parc Les Amis de la Santé et à l'édifice municipal du secteur Beresford.

Cette initiative de sensibilisation à la santé mentale provient d'une maman qui a perdu son fils au suicide il y a quelques années.

Le projet serait mis en œuvre par la requérante et son équipe et ne requiert ni travail ni entretien de la part des employés municipaux.

Le coût total à la municipalité pour ce projet serait de 200 \$ (100 \$ du cœur) et ce don servirait à éduquer les gens intéressés à suivre une formation sur les techniques de prévention du suicide par l'entremise du programme ASSIST.

Les membres du conseil acquiescent à la demande de la requérante pour une période de cinq ans.

Le conseiller Grant informe ses collègues qu'il va déboursier le 200 \$.

6. DRAPEAU BELLE-BAIE

L'exercice de l'image de marque tire à sa fin avec le dévoilement prévu à la fin juin. C'est maintenant le temps de travailler le drapeau de Belle-Baie. Est-ce qu'on repart de zéro pour entamer le même exercice effectué pour arriver au choix de l'image de marque ou est-ce que l'on part avec le drapeau de Nigadoo qui est le plus populaire auprès des citoyens en y apportant des modifications afin d'y intégrer l'image de marque ?

Le maire ajoute que lors de sa rencontre avec le chef de la Première Nation de Papineau Terry Richardson, ce dernier a exprimé son souhait que Belle-Baie garde le drapeau de Nigadoo. Il va d'ailleurs faire parvenir une demande au conseil municipal à cet effet. Il ajoutait que la communauté autochtone l'utilise fièrement, car la communauté acadienne francophone a su faire le lien avec la plume d'aigle.

Le consensus de conseil est de travailler la toile de fond du drapeau de Nigadoo à l'aide d'un graphiste afin d'y intégrer la nouvelle image de marque.

Les conseillers Doucet et Frenette ainsi que la conseillère Larivière sont nommés pour faire partie du comité interne.

7. DOSSIER INGÉNIEUR MUNICIPAL /

8. DOSSIER OFFICIER AUX ARRÊTÉS MUNICIPAUX

La municipalité de Belle-Baie a des besoins internes d'ingénieries nécessaires afin de travailler entre autres le dossier de gestion des actifs qui est règlementé par la loi. D'ailleurs, très peu d'efforts ont été déployés à cet effet par les anciennes municipalités avant le regroupement.

Le directeur général ajoute que la municipalité doit également se doter d'un officier des arrêtés municipaux afin de faire respecter les nombreux arrêtés en vigueur.

Ces deux postes avaient été identifiés dans l'organigramme de la municipalité lors de l'amalgamation, mais à ce moment celle-ci n'était pas assez mature pour procéder aux embauches.

Pour les deux postes susmentionnés, on regarde à un salaire annuel total de 233 000 \$ en sachant qu'au minimum la moitié des salaires seront récupérés annuellement.

Le consensus de la majorité des membres du conseil est d'entamer le processus d'embauche pour le poste d'ingénieur municipal ainsi que pour celui d'un officier des arrêtés municipaux.

9. POLITIQUES /

10. ARRÊTÉS

Le directeur général indique que nous en sommes à travailler les arrêtés et politiques des anciennes municipalités en vue de les uniformiser. Ces politiques et arrêtés ont été regroupés sous un seul tableau. Le comité des arrêtés composé des conseillers Doucet et Olivier recevront sous peu les ébauches des arrêtés suivants pour en faire la révision : arrêté sur les lieux dangereux ou inesthétiques et arrêté sur la distribution des circulaires. L'arrêté procédural sera également transmis au comité une fois l'ébauche complétée. L'arrêté portant sur les eaux et égouts s'avère plus complexe et l'ébauche de celui-ci a été transmise aux conseillers juridiques de la ville de Belle-Baie. Celle-ci nécessitera beaucoup plus de travail pour arriver à l'uniformiser. Une présentation de la part des avocats Alexandre Boudreau et Alexandre Vienneau de la firme *Matchim Bernard Law Group (MBLG)* est d'ailleurs prévue au conseil dans un avenir rapproché.

Les politiques suivantes ont été identifiées comme prioritaires : politique drapeau (question de mise en berne), politique de reconnaissance et d'heures d'ouverture (en raison du langage conventionnel) ainsi que la politique de dons. On ajoute la politique d'affichage commercial et la politique culturelle à cette liste.

Pour ce qui est des arrêtés et de leur rédaction il va falloir établir lesquels sont applicables comme exemple (feux d'artifice, etc.). Les suivants sont identifiés comme prioritaires en raison du nombre de plaintes reçues à la municipalité : feux d'artifice, feux en plein air, la garde et le contrôle des animaux de compagnie, VTT et cantines mobiles et colporteurs.

On propose également d'ajouter à la liste prioritaire un arrêté sur les véhicules récréatifs et un arrêté sur les pistes cyclables.

Le directeur général ajoute que les politiques et arrêtés désuets seront abrogés.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20 h 19 sur la proposition du conseiller Doucet.

X 

Danica Boudreau
Greffière adjointe